

COVID 19 - LA CONFECTION DE MASQUES S'ORGANISE DANS LA COMMUNE

Dans la perspective du déconfinement prévu le 11 mai et de la nécessité d'être pourvu en masques, un appel est lancé pour fédérer les passionnés de couture. À l'initiative de Marie-France Rozé, le CCAS organise la fabrication de masques dans la commune. Les personnes volontaires pour réaliser des masques en tissu, dans le cadre de cette opération de solidarité, peuvent contacter Marie-France Rozé au 02 99 47 77 46.

Les habitants disposant de tissus, exclusivement en coton, en bon état et propre, et/ou des élastiques peuvent les déposer dans le hall de la mairie aux horaires d'ouverture : Lundi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30. Du mardi au samedi, de 8h30 à 12h30.

REGLES DE DECONFINEMENT PROGRESSIF

À partir du 11 mai, la vie sociale reprend progressivement son cours. Vous pourrez, tout en respectant les gestes barrières : distanciation sociale, lavage fréquent des mains, port du masque obligatoire dans les transports et fortement recommandé dans les commerces ;

- Circuler librement dans votre région, sauf pour les déplacements à plus de 100 km, qui ne seront possibles que pour un motif impérieux, qu'il soit familial ou professionnel ;
- Pratiquer un sport individuel en extérieur ;
- Vous rendre :

- * dans les parcs et jardins, sous réserve des décisions des gestionnaires de ces espaces ;
- * dans les bibliothèques, les petits musées...

- * dans les lieux de cultes, qui resteront ouverts. Ils n'organiseront pas de cérémonie, au moins jusqu'au 2 juin ;
- * aux cérémonies funéraires qui resteront limitées à 20 personnes ;

- * dans les cimetières, qui seront rouverts au public ;
- Participer à des rassemblements limités à 10 personnes.

Cependant :

- vous ne pourrez pas pratiquer de sport dans les lieux couverts, ni de sport collectif, ni de sport de contact ;

- les plages seront inaccessibles au moins jusqu'au 2 juin ;
- les grands musées, grands monuments, cinémas, théâtres, salles de concert, salles polyvalentes resteront fermés ;

- les manifestations de + de 5000 participants (sportives, culturelles, ...) ne pourront pas se tenir avant le mois de septembre ;
- la saison des sports professionnels ne reprendra pas ;

- les mariages continueront d'être reportés, sauf urgences ;
- la décision des conditions de réouverture des cafés et restaurants sera prise à la fin du mois de mai.

Le respect par chacun d'entre nous de ces règles contraignantes est important : notre santé collective en dépend !
Les personnes âgées et vulnérables seront invitées (sans obligation ni besoin d'attestation) à respecter les règles similaires à celles imposées durant la période de confinement, et donc à limiter leurs contacts et leurs sorties. Les personnes qui rendront visite à ces personnes devront respecter les précautions nécessaires à la préservation de leur santé fragile.

ORGANISATION DISTRIBUTION DE MASQUES

Compte tenu de l'impossibilité de se faire livrer des masques en tissu la commune réserve prioritairement 1 masque par personne aux bénéficiaires des minima sociaux, et aux personnes vulnérables présentant des pathologies cardiaques, respiratoires ou diabétiques. Contacter la mairie.

TOUT SAVOIR SUR LE MASQUE ALTERNATIF

Comment bien utiliser son masque : conseils pratiques :
Avant de mettre ou enlever le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.

Pour mettre le masque, tenez le par les lanières élastiques. Vérifiez toujours quand vous le mettez que le masque est bien ajusté et couvre votre bouche et votre nez.

Pour l'enlever, décrochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage.

Quand faut-il changer son masque :

- quand vous l'avez porté 4h,
- quand vous souhaitez boire ou manger,
- si le masque s'humidifie,
- si le masque est endommagé.

Ce qu'il ne faut pas faire :

- une fois le masque ajusté, ne pas le toucher ni le déplacer,
- ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton,
- ne mettez pas le masque dans votre poche ou votre sac après l'avoir porté. En attendant de le laver, isolez-le dans un sac.

Attention, si vous êtes malade, ce masque n'est pas adapté. Demandez l'avis de votre médecin.

Comment entretenir un masque lavable ?

Lavez-le à la machine avec de la lessive au moins 30 mn à 60°C
Après le lavage, faites sécher le masque dans son intégralité.
Les couches intérieures doivent être totalement sèches.

Pour cela, vous pouvez :

- utiliser un sèche-linge, en veillant à nettoyer les filtres du sèche-linge et à vous laver les mains après ;
- utiliser un sèche-cheveux ;
- faire sécher votre masque à l'air libre, sur un support propre et désinfecté ;
- repasser votre masque à la vapeur à la température indiquée par le fabricant.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 9 mars 2020

Approbation à l'unanimité du Compte Administratif 2019 du Budget Principal de la Commune.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	837 567.08 €	Dépenses	537 917.13 €
Recettes	1 172 103.19 €	Recettes	829 129.22 €
Résultat exercice excédent	334 536.11 €	Résultat exercice excédent	291 212.09 €
Résultat au 31/12/2018	838 841.80 €	Résultat au 31/12/2018	-177 293.71 €
Part affecté à l'investissement	783 031.00 €	-	
Résultat clôture au 31/12/2019	390 346.91 €	Résultat clôture au 31/12/2019	113 918.38 €

Approbation à l'unanimité du Compte Administratif 2019 du Service Public Assainissement Collectif.

Exploitation		Investissement	
Dépenses	63 314.24 €	Dépenses	42 920.95 €
Recettes	71 116.76 €	Recettes	47 439.01 €
Résultat exercice : excédent	7 802.52 €	Résultat exercice excédent	4 518.06 €
Résultat au 31/12/2018	35 582.46 €	Résultat au 31/12/2018	130 840.87 €
Résultat clôture au 31/12/2019	43 384.98 €	Résultat clôture au 31/12/2019	135 358.93 €

.../... Approbation à l'unanimité du Compte Administratif 2019 "Viabilisation de terrains".

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	15 995.03 €	Dépenses	14 995.03 €
Recettes	14 995.03 €	Recettes	14 995.03 €
Résultat exercice : déficit	-1 000.00 €	Résultat exercice :	0.00
Résultat au 31/12/2018	78 011.24 €	Résultat au 31/12/2018	- 14 995.03 €
Résultat clôture au 31/12/2019	77 011.24 €	Résultat clôture au 31/12/2019	- 14 995.03 €

Approbation à l'unanimité du Compte Administratif 2019 du Parc d'Activités du Bourg Neuf.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	16 166.69 €	Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €	Recettes	0.00 €
Résultat exercice : déficit	-16 166.69 €	Résultat :	0.00 €
Résultat clôture au 31/12/2018	16 166.69 €	Résultat clôture au 31/12/2018	0.00 €
Résultat clôture au 31/12/2019	0.00 €	Résultat clôture au 31/12/2019	0.00 €

.../...Approbation à l'unanimité des Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur.

Révision des taxes locales pour 2020.

Le Conseil Municipal après vote à main levée, décide par 16 voix « pour » et 2 voix « contre » d'augmenter le taux de la TFB de 1% et le taux de la TFNB de 0.5 % pour 2020 qui sont fixés comme suit :

- la Taxe sur le Foncier Bâti : 16.37 % (au lieu de 16.21 %),
- la Taxe sur le Foncier Non Bâti : 42.07 % (au lieu de 41.86 %).

Affectation des résultats 2019 : Concernant le budget principal, constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de 390 346.91 €, le Conseil décide à l'unanimité d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- Affectation à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ») pour 200 000.00 €

- Excédent de fonctionnement reporté (compte 002) pour 190 346.91 €

Concernant le budget d'Assainissement Collectif, constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de 43 384.98 € en section d'exploitation et un excédent de 135 358.93 € en section d'investissement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés de reporter le résultat de la section d'exploitation à la ligne 002 pour la totalité.

Vote des Budgets Primitifs 2020 : budget principal et budgets annexes. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les budgets primitifs 2020 pour la Commune du Theil de Bretagne, le « service d'assainissement collectif » et la « viabilisation de terrains », qui s'équilibre en dépenses comme en recettes à :

BUDGET PRINCIPAL :

- en section de fonctionnement : 1 202 567.02 €
- en section d'investissement : 1 080 543.08 €

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

- en section d'exploitation : 115 196.69 €
- en section d'investissement : 225 797.94 €

BUDGET VIABILISATION DE TERRAINS :

- en section de fonctionnement : 136 636.24 €
- en section d'investissement : 14 995.03 €

Travaux d'extension du cimetière : résultat de la consultation pour les lots 2 et 3 et choix des entreprises.

Lot 2 : gros-œuvre - mur bauge - carrelage - faïence : LR Habitat SAS de Retiers pour 86 332,34 € ht

Lot 3 : charpente et bardage - couverture - métal - serrurerie : Construction Martin de Martigné-Ferchaud..... 36 437,62 € ht

Choix d'un cabinet d'audit accompagnant la collectivité dans le renouvellement des contrats d'assurance au 1^{er} janvier 2021.

Le Conseil retient à l'unanimité la proposition la moins-disante d'ARIMA CONSULTANT pour un montant de 1 300 € ht soit 1 560 € ttc pour une mission de conseil comprenant 3 phases : le diagnostic, la rédaction du cahier des charges/consultation, l'analyse des offres/négociation/vérification des contrats.

Roche aux Fées Communauté. Modification des statuts : ajout de la compétence facultative « Participation financière à l'expérimentation d'un Bus France Services ». Après vote, 7 abstentions, le Conseil à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'approuver l'ajout de la compétence facultative proposée.

Urbanisme : validation de principe du projet d'urbanisme à vocation d'habitat sur le secteur des Croisettes Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le projet d'urbanisme à vocation d'habitat proposé sur le secteur des Croisettes et décide de mener toute acquisition nécessaire à la constitution d'une réserve foncière sur ce secteur.

Urbanisme. Droit de Préemption Urbain : Examen d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner d'un bien situé lieudit « Les Croisettes » : parcelle cadastrée ZL N° 0031p, surface de 5 ha appartenant à M. Jean Haslé. Proposition de préemption au prix de 4 € le m² correspondant au prix précédemment offert à M. Haslé par délibération du 9/9/2019. Le Conseil à l'unanimité décide d'acquiescer le bien appartenant à M. Jean Haslé constitué d'une parcelle de 5 ha aux Croisettes (parcelle ZL n°31p) par préemption avec offre de prix pour 200 000 €.

Complément d'honoraires au Cabinet Coudray pour accompagnement dans la procédure de préemption. Le Conseil après vote, 1 abstention, accepte à l'unanimité des suffrages exprimés le devis par le Cabinet Coudray pour une mission de base à 1 530 € ht + frais complémentaires soit total de 2 111.40 € ttc.

Réserve foncière : proposition d'acquisition d'1 ha supplémentaire aux Croisettes (propriété Haslé). Le Conseil Municipal, après vote : 2 abstentions, 1 voix « contre » et 15 voix « pour » décide l'acquisition amiable d'une parcelle de terre d'1 ha appartenant à M. Jean Haslé, issue de la parcelle cadastrée section ZL n°31 aux Croisettes, au prix de 4 € le m².

Mise à disposition de la SAFER de la parcelle de terre agricole de 2ha73a42ca située à La Huberdière et acquise près du Département en 2018. Le Conseil décide de mettre à disposition pour 6 ans renouvelables, la parcelle pour 135 €/ha par an.

Legs de M. Louis Picois à la Commune : affectation. Le Conseil décide que le montant du legs de M. Louis Picois à la Commune de 57 203.41€ sera pour les travaux de la Chapelle de Beauvais. **Urbanisme. Droit de Préemption Urbain :** Examen d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant un bien situé 10 Allée du Clos de la Motte. Le Conseil décide de ne pas préempter.

AVIS : Depuis le 11 mai, réouverture de l'accueil physique de la Mairie. **Cependant, merci de privilégier les demandes téléphoniques au 02 99 47 74 07.** Horaires : tous les matins de 8h30 à 12h30 et lundi après-midi de 13h30 à 18h30.

COVID 19 - REOUVERTURE DECHETTERIES

Depuis le lundi 11 mai, tous les flux habituellement accueillis sont acceptés. Le SMICTOM a opté pour un service de pré-réserve de créneaux en ligne sur www.smictom-sud-est.fr ou par tél 02 99 74 44 47. Les usagers devront, au préalable et obligatoirement s'inscrire, pour réserver un créneau horaire pour venir sur le site choisi. **Sans réservation préalable, les usagers ne seront pas acceptés.**

UN BUS ITINERANT POUR VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES AU THEIL DE BRETAGNE

France services va mettre à disposition du public un guichet unique de services pour faciliter vos démarches au quotidien.

Il proposera à minima les démarches relevant des organismes suivants : Caisse d'allocations familiales ; Ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Finances Publiques ; Caisse nationale d'Assurance maladie ; Caisse nationale d'Assurance vieillesse ; Mutualité sociale agricole ; Pôle emploi ; La Poste.

Ce bus disposera de 2 personnes compétentes formées à l'accueil du public et capables d'apporter une solution à vos problèmes. Pour ce faire, une plateforme numérique sera mise à disposition. Ce bus stationnera près de la salle communale. **Le planning prévu a été annulé en raison du Covid19**, nous vous tiendrons informés des permanences en temps voulu.

DÉCLARATION D'IMPÔTS

Service en ligne ouvert depuis le 20 avril sur le site impots.gouv.fr. Date limite de dépôt papier : 12 juin ; date limite de déclaration en ligne : 8 juin.

WEEK-END "RANDOS DES FÉES"

La Rando des Fées organisée par l'UCTR et Chemins et Randonnées, initialement prévue les 30 et 31 mai est reportée au 26 et 27 septembre 2020.

CIVISME

Chardons : les propriétaires et usagers sont tenus de procéder à leur destruction du 1^{er} mai au 30 octobre avant leur floraison.

Herbes indésirables : chaque riverain doit penser à ôter les herbes indésirables situées en bordure de sa propriété en limite du domaine public. Pensez au **semis de fleurs adaptées au pied de mur**, pour toutes questions, contact G. Ferré gferre2@orange.fr.

Jardinage et bricolage : l'emploi d'outils susceptibles de causer une gêne comme les tondeuses à gazon, les tronçonneuses, les perceuses, etc..., est interdit tous les jours de 20h à 8h. Par respect du voisinage, ce même emploi est à proscrire les dimanches et jours fériés.

DRIVE FERMIER AU PAYS DE LA ROCHE AUX FÉES

<https://www.drivefermier35.fr>

Dans le cadre de Bienvenue à la ferme, Le pays de la Roche aux Fées organise un Drive le jeudi après midi à Retiers et Janzé (17h-19h). Pour commander, inscrivez-vous et remplissez votre panier de produits locaux. Passez vos commandes du samedi 8h00 jusqu'au lundi soir minuit. Règlement fait en ligne.

LA REGION LANCE LA PLATE-FORME SOLIDAIRE

www.produits-locaux.bzh qui relie producteurs et consommateurs en Bretagne. **Producteurs : inscrivez-vous gratuitement** sur la plate-forme pour vous faire connaître des consommateurs près de chez vous et vendre votre production. Pour toute question, contactez support@produits-locaux.bzh

AVIS AUX COMMERÇANTS, ARTISANS ET ENTREPRISES

Durant la période de crise sanitaire, le gouvernement, les Ministères et partenaires de l'économie et de l'emploi mettent en place des **mesures d'accompagnement pour les entreprises**.

Le service Economie-emploi de Roche aux Fées Communauté continue de vous informer sur les **aides et mesures de soutien** à destination des acteurs du territoire en ces temps de crise. Vous trouverez également des mémos sur le site internet : <http://www.cc-rocheauxfees.fr/accueil/ventreprendre/services-aux-entreprises> et toute l'actualité sur le Facebook «La Canopée Coworking ». Nhésitez pas à contacter :

- Amandine LE BRAS, Responsable Service Economie Emploi 06 98 52 19 57 - amandine.lebras@ccprf.fr
- Maud BATAILLE, Manager Espace Entreprises/Emploi La Canopée 06 67 35 66 00 - maud.bataille@ccprf.fr

COMMEMORATION DU 8 MAI 1945

Un geste symbolique avec dépôt de gerbe a été effectué le 8 mai par Mme Marie-Annick BOUÉ, Maire, et M. André LERAY, Président des Anciens Combattants, mais en raison des règles sanitaires actuelles, sans cérémonie publique.

Parution le lundi 25 mai 2020
Pour infos : Le Theil n° 252 articles à déposer pour le **15/06/2020** à la mairie.
Responsable de publication : Marie-Annick Boué
Rédaction et impression : Geneviève Ferré et Secrétariat
Mairie Tél. 02 99 47 74 07
mairie.leteildebretagne@wanadoo.fr - Tirage 660 exemplaires.

